

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU Mardi 16 Juin 2015**

Le conseil décide d'accepter les conclusions du Dossier de Consultation des Entreprises, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau, et d'autoriser le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises et l'attribution des marchés de travaux.

Un peintre de l'association B.A.S.E a été recruté par la commune pour une durée déterminée afin d'entretenir les différents bâtiments communaux.

L'assemblée fixe les taux journaliers de rémunération des moniteurs et monitrices de l'accueil municipal de loisirs sans hébergement de la session de Juillet 2015 ainsi qu'un tarif différencié pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 617.

Ce tarif sera accordé uniquement sur présentation d'une attestation établie par la CAF.

Par délibération en date du 12 Juillet 2005, le conseil municipal a créé une régie de recettes pour l'encaissement du produit des repas et boissons servis à la fête de clôture du centre de loisirs. Il est donc décidé de maintenir les tarifs par rapport à l'année précédente.

Depuis 2011, la commune équipe l'école primaire d'un tableau blanc interactif et remplace le mobilier scolaire. Des subventions seront demandées afin d'en équiper la dernière classe.

Un règlement intérieur des salles des fêtes est à l'étude de façon à y apporter une meilleure organisation. M. le Maire indique qu'il va recruter pour une durée déterminée de 15 jours, un agent en renfort au service technique pour pallier au manque d'effectifs avant la ducasse communale.

Le concept « voisins vigilants » a été signé le 1<sup>er</sup> Juin 2015. Trois personnes volontaires ont été désignées. La résidence « Les Charmilles » étant actuellement privée, l'installation d'une benne à verre est impossible pour le moment.

L'Agence Postale connaît un taux de fréquentation correct surtout le samedi matin.

Les travaux d'assainissement continuent cette année 2015. Seront concernées les Rues Léon Blum et Bernard Chochoy principalement.

Suite au départ de 2 encadrantes des TAP, une offre d'emploi sera insérée dans le prochain bulletin municipal afin de les remplacer.

Vu pour être affiché le **23 Juin 2015**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriale

A **ESQUERDES**  
(sceau de la mairie)

Le **23 Juin 2015**

Le Maire.  
(Signature)

